

*Date de dépôt : 3 février 2020*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 15 823 000 francs, en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), d'un P+R et d'un programme communal de Bernex sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu »**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Adrienne Sordet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des travaux a étudié le PL 12538 lors des séances du 3 décembre et du 17 décembre 2019 sous la présidence de M. Jacques Béné. La commission a été assistée dans ses travaux par M. Thomas Humbert, Responsable du budget des investissements (DF), et par M. Stefano Gorgone, Secrétaire scientifique (SGGC). Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sébastien Pasche. La commission tient à les remercier cordialement pour le travail effectué.

**Présentation du projet de loi par M<sup>me</sup> Perucchi, DLOG (DIP), M. Rudaz, DGEHI (DIP), M. Tamone, DCEO (DIP), M<sup>me</sup> Brogi, OU (DT) et M. Girasoli, OCBA (DI) le 3 décembre 2019.**

M<sup>me</sup> Perucchi présente le projet de la Goutte de Saint-Matthieu et les deux projets majeurs pour le DIP qui vont s'y développer, soit un bâtiment pour le cycle d'orientation (CO) qui accueillera 900 élèves encadré-e-s par 170 adultes et un bâtiment pour les deux centres de formations professionnelles santé et social (CFPSa et CFPSo) qui accueillera environ 1800 élèves encadré-e-s par 185 adultes et 500 vacataires. Le programme du cycle est identique à celui du cycle du Renard et celui concernant les locaux a été

conçu de manière à ce qu'un nombre plus important d'élèves (200) que dans les autres cycles puisse être accueilli. Cette décision résulte de des difficultés croissantes pour identifier des parcelles disponibles sur le canton et ce dans les délais nécessaires pour réaliser les nouveaux bâtiments. De plus, le DIP a augmenté le nombre de bâtiments et sa localisation permettra de résorber l'augmentation des effectifs prévus au sud-ouest du canton dû aux importants projets de densification urbaine. Il s'agit donc d'un programme standard de 10 130 m<sup>2</sup> de salles d'enseignement.

En outre, elle ajoute qu'il est indispensable de doter les deux CFP d'un nouveau bâtiment qui permette de former plus de professionnel·le·s dans des espaces qui correspondent aux exigences modernes des soins, et ce, pour les raisons suivantes :

- Actuellement, les 11 écoles de formation du domaine de la santé et du sociale sont éclatées sur plusieurs sites ;
- Les bâtiments n'ont pas été conçus, pour la majeure partie, pour de l'enseignement ;
- La forte évolution des besoins et des métiers à laquelle sont soumises les professions du domaine de la santé et du social ;

Il s'agit donc de programmes spécifiques nouveaux, avec des salles de cours et des salles dédiées pour les diverses formations. Des locaux pour la patientèle, trois salles d'éducatons physiques, salles de mouvement et de musculation, un centre de documentation, des locaux administratifs, des locaux pour les professeur·e·s, assistant·e·s et élèves. Un auditoire, des salles de conférences et une cafétéria seront partagés avec le CO. De plus, 7 salles d'éducatons physiques (une salle triple omnisport, une salle double et deux salles simples) seront probablement mutualisées avec la commune de Bernex et il en découlera donc une polyvalence d'usage de ces différents équipements.

M. Girasoli continue en indiquant qu'il y a également le programme communal souhaité avec la volonté de réaliser une école de musique, un espace socioculturel, une bibliothèque et une salle omnisport triple. Si, initialement, l'étude de faisabilité se basait sur une demande de réalisation de salle communale, il s'est avéré que cette dernière ne serait pas située au meilleur endroit de la commune et que c'est donc le programme mentionné ci-dessus qui a été retenu. De plus, le DCS, concernant les projets cantonaux de relève sportive, s'est associé au projet ; c'est ainsi qu'une des 4 salles de gym restantes s'est transformée en salle double. A ce projet s'ajoute un P+R évolutif, soit de 200 places avec une extension possible de 100 places. Ce dernier pourrait être amené à émerger de terre pour permettre une plus grande

souplesse dans le temps. Enfin, il explique que le site est actuellement composé de 13 parcelles, dont 2 habitations et 2 hangars agricoles : on peut donc intégrer l'entier du programme sur ce site.

M<sup>me</sup> Brogi reprend en expliquant que ce projet d'équipement public s'intègre dans le grand projet Bernex qui regroupe la NZ de Bernex Est entrée en force depuis mai 2017, mais aussi la NZ Vailly Sud. Ce projet est donc totalement intégré dans celui du grand projet, lequel avait été identifié dès 2012 comme secteur pour l'implantation d'équipements publics et que le plan directeur de quartier de 2017 a aussi confirmé cet élément. De plus, une zone de verdure qui accueillera un parc agro-urbain (prévu pour 2022) est située près du projet, ainsi que par des zones de développement 3 (PLQ de Saint-Mathieu et PLQ du Vuillonex). D'ailleurs, le projet de PLQ du Brouet va partir en enquête publique en juin 2020, tandis que le PLQ du Vuillonex se retrouve à l'enquête technique. En outre, le projet de la Croisée fera l'objet de discussions avec la commune pour éventuellement intégrer un pôle d'équipements publics culturels. Le tram, quant à lui, sera livré en 2021, tandis qu'une voie verte, actuellement en construction, ira de la Bâtie jusqu'à Bernex via les Evaux, ainsi qu'une promenade paysagère partant des Evaux et permettant de rejoindre l'Aire, via la Croisée de Confignon, où un parcours de mobilité douce est prévu.

M. Girasoli continue en abordant l'accessibilité et le fait que la réalisation du Boulevard des Abarois permet de déclassifier la bretelle autoroutière en RN de catégorie 3, de manière à autoriser une entrée et une sortie sur la Goutte de Saint-Mathieu, tandis que les autres accès sont plutôt consacrés à la mobilité douce. L'étude de faisabilité prenait autrefois le projet de transport par câble en compte. Cela a été retiré du projet suite au vote du Parlement. Vis-à-vis des contraintes et des solutions liées au projet, l'étude de faisabilité indique que le site peut accueillir tout le programme et que les enjeux sont prioritairement fonciers. Ce dernier point est lié au Boulevard des Abarois, à la modification de l'arrêt de tram et au dimensionnement du P+R évolutif.

M. Girasoli précise que l'on voit aussi les mesures OPAM, notamment le retrait de la bretelle autoroutière pour réaliser les ouvrages. Cela est lié au trafic des matières dangereuses qui transite par là et libère ainsi de cette contrainte la Rte de Chancy : c'est l'élément le plus contraignant sur le site. Une hypothèse d'implantation et une image montrant le gabarit des bâtiments se trouvent à la p. 13 et 14 de la présentation en annexe. Concernant le montant du crédit, ce dernier prévoit un concours d'architecture, les frais d'étude pour les différentes thématiques des phases 3.1, 3.2 et 3.3 (CO, CFPSo et CFPSa, Commune, P+R et Mobilité), puis ceux que la phase 4.1

(CO, CFPSo et CFPSa et Commune) qui est une anticipation liée à l'appel d'offre. Quant à elle, la Fondation des parkings deviendrait maître d'ouvrage pour réaliser le parking ; il convient d'ajouter les activations salariales et la TVA pour arriver à un crédit d'étude total de 15 823'00 F. De plus, des recettes sont attendues à hauteur de 1 693 007 F de la commune de Bernex et 482 991 F de la FdP, soit au total 2 175 998 F. Il poursuit avec le fait que l'on estime le total du projet à 239 millions tout compris. Il y aura là-dedans une prestation qui sera financée par la Fondation des Parkings (13,3 millions) et l'investissement d'environ 20 millions de la commune de Bernex. Concernant la planification, la modification de zone est en cours et présentée à la commission de l'aménagement, avec un résultat prévu à ce niveau en principe au début de l'année prochaine, ce qui permettra d'entamer les négociations foncières. C'est presque la fin d'un long processus, bien qu'il soit serré (longue phase de concours et enchaînement des autres phases). Le CO devrait donc être rendu en 2027, tandis que le CFPS aura besoin d'un peu plus de temps pour être réalisé. Le programme communal et le P+R pourront être mis en service de manière avancée par rapport au programme du pôle d'enseignement. Enfin, il est fait mention du Boulevard des Abarois qui doit être impérativement mis en service en 2024 afin que l'on puisse démarrer la réalisation du chantier.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire (UDC) souhaite savoir s'il y a un « Plan B » au cas où le déclassement, en traitement à la commission de l'aménagement, est soumis à un référendum populaire. D'autant plus, qu'à son avis, un mouvement est en train de se créer vis-à-vis de tous les déclassements. Il ne comprend d'ailleurs pas pourquoi l'Etat, avec tout ce qui s'est déclassé sur Bernex, n'ai pas déjà prévu un cycle d'orientation sur les terrains qui ont déjà été déclassés. Il souhaite également savoir où en est le projet du cycle du Renard.

M. Girasoli répond qu'il n'y a pas de plan B et que le périmètre dont ont besoin le cycle et le CFPS est conséquent (environ 40 000 m<sup>2</sup>) : il n'y a pas d'autres parcelles pour réaliser cela.

M<sup>me</sup> Brogi ajoute que c'est une zone d'équipement d'utilité publique et non pas une zone de développement, ce qui différencie le projet vis-à-vis du dernier projet qui a été refusé. De plus, d'un point de vue technique, cette modification de zone fait l'objet de discussions à ce jour à la commission de l'aménagement, que le choix d'inscrire une zone d'équipement public a été fait pour répondre à l'objectif de réaliser des équipements publics d'échelle

cantonale. Il n'y a pas de « Plan B » au niveau foncier, mais le reste des débats sur le déclassement ne les incombent pas.

Quant au cycle du Renard, M<sup>me</sup> Perucchi répond que cela relève aussi d'une décision politique et elle propose donc de passer à l'analyse technique du projet.

Un commissaire (EAG) relève que le canton manque terriblement de terrain de handball, dont les surfaces sont sensiblement plus grandes que celles du basket ; il suggère donc à l'administration d'étudier la possibilité de prendre en compte cet état de fait.

Un commissaire (Verts) demande si les 239 millions représentent le tout et si la création du P+R n'est pas une incitation à la voiture pour venir dans ces écoles. La question est de savoir si le P+R ne va pas être absorbé par les véhicules du DIP. De plus, il remarque que la surface occupée par le P+R est importante. Enfin, il interroge sur le principe de mutualisation proposé qui n'est pas assez poussé et sur la possibilité de mutualiser davantage les établissements de l'enseignement secondaires.

Concernant les 239 millions, M. Girasoli lui répond par l'affirmative. Vis-à-vis du P+R, M<sup>me</sup> Perucchi précise que ce sont 90 places réservées pour le DIP, avec un système d'abonnement différencié. M<sup>me</sup> Brogi ajoute que la Fondation des parkings ne veut que 100 places, car l'objectif n'est pas de créer un pôle attractif sur la zone pour les voitures. Il y a tout de même un intérêt de mutualisation à créer ce P+R, notamment le week-end pour la voie de délasserment et la voie verte. Il est prévu 300 places à terme. M. Girasoli continue en indiquant qu'ils sont en train de convaincre les partenaires pour que cet objet soit semi-enterré de manière à le rendre évolutif. Il relève en outre que les places posées devant le bâtiment central sont des places paysagères qui seraient dévolues au DIP ; il indique qu'elles sont *hypothétiques* au cas où l'ouvrage semi-enterré ne répond pas aux objectifs.

M<sup>me</sup> Perucchi, concernant la mutualisation, explique que le programme des locaux est calibré en fonction du nombre d'élèves et du nombre de membres du personnel. Par exemple, la bibliothèque et son contenu diffère s'il s'agit de celle du cycle ou du CFPS. Puisque c'est un élément qui compose le quotidien du cycle, il est important que cette dernière soit au cœur du bâtiment du cycle. La réflexion a donc été menée. M. Tamone continue sur l'exemple de la bibliothèque, en expliquant que c'est un outil pédagogique utilisé par les enseignant·e·s et qu'il doit donc être intramuros. Toutefois, les salles d'éducation physique et l'auditoire seront mutualisés.

Concernant les 170 membres du personnel, un commissaire (PDC) souhaite savoir combien parmi eux et elles sont des enseignant·e·s. De plus, il souhaite savoir si les nouveaux CFPS vont rejoindre les HES et HETS.

M<sup>me</sup> Perucchi répond qu'il s'agit d'environ 150 professeur·e·s, que le développement de la HES se fait uniquement à Champel et que la HETS se fera aussi de manière indépendante.

Un commissaire (PLR) constate, au niveau du phasage, que l'administration travaille déjà sur le développement, alors que l'Etat n'est pas propriétaire du terrain. Il ne comprend pas comment l'on va négocier avec le propriétaire après coup ; il estime que l'on met au fond la charrue avant les bœufs.

M. Girasoli répond que dans la pratique, l'OCLPF est formellement mandatée par l'OCBA pour mener les négociations foncières une fois la MZ, les PL d'étude et d'investissement en force (ce dernier contenant habituellement les budgets pour les acquisitions foncières). Dans l'intermédiaire, l'OCLPF accompagne tant l'OU, dans le cadre de la MZ, que l'OCBA, dans le cadre du PL ou des autorisations de construire, pour informer les propriétaires sur les règles d'indemnisation et les échéances des prises de contact avec les négociateurs de l'OCLPF. Dans certains cas de figures, il pourrait être nécessaire que les négociations foncières démarrent plus tôt pour répondre au mieux aux besoins des propriétaires impacté·e·s en préfinançant l'acquisition des parcelles. Là, la Loi L 12243 (crédit d'investissement pour l'acquisition de terrains et bâtiments) peut être utilisées dès la MZ en force sans attendre le vote du PL investissement dans lequel sera prévu le crédit pour l'acquisition foncière.

Un commissaire (MCG) s'inquiète au niveau du délai annoncé de 2026 et au niveau des locaux qui semblent insuffisants aux vues des besoins. Il se demande si le CFPS comprend aussi l'école d'infirmier et d'infirmière II.

M. Girasoli répond que le délai est prévu pour 2027, voire la rentrée 2028. Puis, les deux centres de formation professionnelle sont actuellement dispersés sur plusieurs sites et la situation est loin d'être optimale. La réalisation d'un pavillon sur le site de Ternier à l'horizon 2021 permettra de redonner des locaux plus modernes à une des écoles du CFPSa, de reloger les directions des deux centres, et disposer de quelques salles supplémentaires. Ce pavillon est nécessaire, car le CFPS doit quitter le site de Champel pour permettre la réalisation de l'agrandissement de la HEDS (PL 12078). Concernant l'école d'infirmier et infirmière, M<sup>me</sup> Perucchi répond par la négative.

Un autre commissaire (MCG) demande si le cycle du Vuillonex va être démolé et comment avance le dossier du nouveau Stand de tir cantonal. Il souhaite également avoir le détail de la redevance de 500 000 F de la Fondation des parkings. Enfin, il désire savoir de quel type de concours il s'agit et combien cela va coûter.

M. Girasoli répond que le cycle du Vuillonex va être maintenu et que le déplacement du Stand de tir est en cours d'étude par le Département des Infrastructures (DI) et le Département de l'emploi et de la santé (DES) en lien avec l'association des communes genevoises (ACG) et la commune de Bernex. Des solutions de localisation sur la commune de Bernex sont en cours d'analyse. La redevance de 500 000 F n'en n'est pas une. C'est la participation aux frais d'études pour la partie du P+R qui sera réalisé et financé par la Fondation des parkings. Enfin, le concours sera lancé selon une procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, à l'Accord inter cantonal sur les marchés publics, au règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA. Le montant prévu est de 1,2 millions.

Un commissaire (PLR) demande si la fiche P04 du PDC2030 a avancé puisqu'il est, selon lui, sensible par rapport au PL. Il pense qu'il y aura également un problème d'odeurs lié au site de Châtillon et observe qu'il y a actuellement de la peine politiquement à déclasser des sites pour de nouvelles décharges bioactives. Il se demande s'il y a une réflexion qui doit être faite sur ce sujet-là.

M. Girasoli répond qu'après consultation avec le GESDEC, le site de Châtillon accueille plusieurs activités dont certaines sont amenées à disparaître de manière certaine et d'autres dont l'avenir n'est pas décidé. L'exploitation de la décharge doit être achevée vers fin 2021. Le Pôle vert, qui peut être à l'origine des nuisances olfactives, sera démantelé avec la mise en service du Pôle Bio qui est prévu pour 2024. De plus, les SIG ont pris des mesures de confinement pour réduire ces nuisances.

**Audition de M. Dal Busco, Conseiller d'Etat (DI), de M. Meiffren, OCBA (DI), de M. Girasoli OCBA (DI), de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat (DIP), de M<sup>me</sup> Perucchi, DLOG (DIP), de M. Rudaz, DGESII (DIP), de M. Tamone, DGEO (DIP), de M<sup>me</sup> Brogi, OU (DT), le 17 décembre 2019.**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que, pendant des années, une augmentation des effectifs en secondaire II a eu lieu, car il y avait une rétention des élèves dans le système puisque ces derniers faisaient par exemple l'ECG et recommençaient ensuite un apprentissage et donc qu'ils

faisaient le secondaire II en 6 ans au lieu de 4 ans. Depuis, cela s'est stabilisé, mais cela est sans compter l'instauration de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans qui a rajouté des élèves : maintenant, c'est le primaire et le cycle qui sont touchés. L'augmentation prévue pour 2022 au cycle est conséquente puisque c'étaient 13 183 élèves à la rentrée en 2019 et que 13 524 élèves sont prévu·e·s en 2021, 14 108 en 2022, 14 597 en 2023, puis ensuite environ 300 élèves de plus à chaque rentrée. Il y a donc un besoin crucial en bâtiments scolaires et que cela est en outre la raison pour laquelle les nouveaux cycles prévus vont accueillir, non pas 700 élèves, mais 900 élèves. De plus, il faudra maintenir en activité le cycle du Renard tant que celui de Bernex ne sera pas construit. Concernant les deux centres professionnels prévus, la nécessité de construire ces bâtiments est sans appel puisque :

- les écoles sont actuellement éclatées sur des sites différents ;
- une partie de ces derniers va être reprise par la HES Santé ;
- il y a un réel besoin de place pour ces élèves et l'augmentation probable de leurs effectifs (en relation avec les besoins en professionnel·le·s de la santé et du social) ;
- il n'y a pas d'autre solution technique quant à où mettre tous et toutes les élèves en formation.

M. Dal Busco continue en relevant que la localisation de ces équipements est aussi essentielle : il s'agit d'une partie du canton qui va être en pleine croissance, avec des développements urbains prévus dans le secteur, en plus du prolongement du tram. De plus, le P+R est nécessaire à cet endroit puisque celui qui existe aujourd'hui de manière provisoire va disparaître au profit d'un projet de développement. Enfin, la commune de Bernex a aussi besoin d'infrastructures pour ces propres projets ce qui résulte en un volume de construction relativement élevée en un même endroit et ce, avec un montant considérable pour un crédit d'étude.

### ***Questions des commissaires***

Un commissaire (EAG) s'interroge quant à la capacité de places du P+R qui est prévue à 200 places alors que la politique actuelle est de ne plus réaliser des P+R à grande capacités. De plus, la politique actuelle du DIP a toujours été d'encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, pourtant, un éclaircissement semble nécessaire quant à la centaine de places au sein du P+R qui sont réservées pour le corps enseignant. Il ajoute qu'il est prévu de construire des salles omnisports et que les dimensions de terrains ne sont pas adaptées pour tous les types de sports, notamment le

handball et que l'association genevoise des sports (AGS) revendique cela depuis longtemps.

M. Dal Busco répond que la taille modeste du P+R relève d'une situation paradoxale puisque l'on est en train d'urbaniser au-delà de l'autoroute de contournement. Ce qui et qui va, selon lui, continuer à faire sens est de mettre le P+R le plus loin possible du centre : c'est ce qu'il va se passer avec la construction d'un P+R au terminus du tram à Vailly. De plus, des activités vont se dérouler sur le site et une forme de mutualisation va se mettre en place. Concernant les 100 places destinées au corps enseignant, elles serviront aussi à d'autres utilisateurs et la politique du DIP prônant la limitation de l'usage de véhicules motorisés est très claire. M. Meiffren continue en disant qu'il était prévu environ 700 places disséminées sur Bernex et qu'initialement, l'on prévoyait 400 places à cet endroit et 300 à Vailly ; or le monitoring a montré que l'origine des usagers provenait à 15% de l'autoroute et que le reste provenait du secteur de la Champagne et au-delà, raison pour laquelle, ils ont plutôt mis l'accent sur Vailly. En outre, ils ont prévu la possibilité de faire une extension en dessus de l'étage semi-enterré prévu et qu'il y a 90 places prévues pour les voltigeurs (les enseignants qui travaillent dans différents établissements). M. Girasoli ajoute qu'il s'agit d'une étude de faisabilité qui émet des hypothèses d'implantation et que celle qui a été présentée n'est au fond qu'une hypothèse de ce que l'on va construire. Il précise que rien ne les empêche de construire un ouvrage qui réponde mieux à la notion d'évolutivité ; il précise que cela fera partie des critères du concours. Concernant les salles de sports, M<sup>me</sup> Brogi souligne que le projet se base sur l'utilisation de ces salles par les écoles et les besoins de la commune de Bernex. Toutefois, M. Tamone indique que le programme prévoit 3 salles divisées par des rideaux et donc que, pour du handball, une salle triple permet d'organiser des matchs.

Une commissaire (S) souhaite que M<sup>me</sup> Brogi rappelle que le projet s'insère dans un ensemble, car elle observe qu'il y avait des interrogations à ce sujet.

M. Brogi explique que ce projet d'équipement public s'intègre dans le grand projet Bernex qui regroupe la NZ de Bernex Est entrée en force depuis mai 2017, mais aussi la NZ Vailly Sud. Le périmètre est donc totalement intégré dans celui du grand projet, lequel avait été identifié dès 2012 comme un secteur pour l'implantation d'équipements publics et que le plan directeur de quartier de 2017 a aussi confirmé cet élément. De plus, autour du projet de la Goutte de Saint-Mathieu, il y a une zone de verdure qui accueillera un parc agro-urbain (prévu pour 2022) dont les travaux sont en cours et qui est bordé par des zones de développement 3 (PLQ de Saint-Mathieu qui est en phase de

concrétisation pour une première phase de 240 logement et PLQ du Vuillonex dont le projet d'EMS sur les parcelles de la commune de Confignon). Quant à lui, le projet du PLQ du Brouet va partir en enquête publique en principe en juin 2020, tandis que le PLQ du Vuillonex se retrouve à l'enquête technique pour aussi 240 logements et un EMS. Le projet de la Croisée fera également l'objet de discussions avec la commune pour éventuellement intégrer un pôle d'équipements publics culturels. A cela s'ajoute le tram est en cours de construction et sera livré en 2021, le projet de la voie verte qui est en construction et qui ira de la Bâtie jusqu'à Bernex via les Evaux, ainsi que la promenade paysagère partant des Evaux et permettant de rejoindre l'Aire, via la Croisée de Confignon, où un parcours de mobilité douce est prévu.

Un commissaire (Verts) relève qu'il ne s'agit pour le moment que d'un crédit d'étude et qu'il pourrait être amélioré. Il se dit déçu par l'implantation d'un P+R sur ce site qui va prendre 20% de la surface. De plus, le développement de la zone de la Croisée de Confignon va occasionner la disparition du P+R existant et il se demande pourquoi l'on supprime ce P+R.

M<sup>me</sup> Brogi indique qu'il est prévu de transformer une partie du P+R existant en zone de verdure pour faire la connexion entre les Evaux, le Parc agro-urbain, le PLQ du Vuillonex où il est prévu un parc public et la zone agricole existante qui doit faire rejoindre le Rhône à l'Aire. L'autre partie du P+R va être remplacée par un équipement intercommunal à rayonnement culturel (Onex, Bernex, Confignon). L'idée est en outre que la zone soit plus aérée, notamment pour la sortie des étudiant·e·s provenant des diverses écoles.

Le commissaire (Verts) comprend qu'il est nécessaire que les étudiant·e·s puissent traverser des zones de verdure mais ces dernières pourraient être plus proches des écoles. Il souhaite également connaître la taille du parking prévu sur la Croisée. De plus, il estime que les 100 places supplémentaires prévues dans le P+R vont inciter plus de voitures à se rapprocher du centre. Toutefois, il souhaite féliciter le Conseil d'Etat parce que le projet témoigne d'une volonté d'intégration entre le cycle et les écoles, intégration qui pourrait aller plus loin, notamment en termes de consommation d'énergie. Il demande donc si une mise en place d'une gestion commune de l'énergie est imaginée.

Concernant le parking, M<sup>me</sup> Brogi lui répond qu'il n'est pas prévu de construire un parking à la Croisée, mais que l'on va mutualiser le P+R qui va être construit. De plus, la commune d'Onex souhaite que ce parking soit utilisé notamment le week-end pour rejoindre le parc des Evaux. M. Dal Busco continue en expliquant que l'on enlève au fond une partie du P+R pour

en faire une coulée de verdure et que l'on n'augmente pas la capacité en places de stationnement existante actuellement. En outre, ces places vont être mutualisées entre l'utilisation en jour de semaine et les activités du week-end. Le P+R est actuellement en zone agricole, ce qui est une situation inégale et que cet endroit stratégique doit faire l'objet de la construction d'équipements publics. Enfin, le département veille à ce que les P+R ne soient pas construits dans des endroits inappropriés. M. Meiffren précise que l'on ne prévoit pas plus de places, car seuls 15% des usagers du P+R provisoire actuel venaient de l'autoroute, raison pour laquelle l'on se concentre plus sur les autres P+R prévus à Vailly, à Bachet et à Trèfle-Blanc. Au démarrage des études, le P+R prévu à la Goutte Saint-Mathieu était déjà identifié à cet endroit puisque le P+R de la Croisée est provisoire et que son déplacement va permettre de mieux exploiter le tramway 14.

Concernant le volet énergétique, M. Girasoli précise que le concours va mettre en avant les aspects liés à la physique des bâtiments, avec l'accompagnement d'un thermicien. Il y a un véritable souhait quant à ce que le projet soit conçu avec cette philosophie liée au standard THPE 2000W et au développement durable. Aujourd'hui, le site pourrait être desservi par le chauffage à distance, bien qu'une contrainte découle du fait que le chauffage à distance ne répond qu'à 50% des énergies renouvelables, alors que le THPE 2000W demande que les énergies soient totalement renouvelables. Il y a d'autres moyens comme les sondes géothermiques ; la bande de 50 mètres des risques OPAM étant relativement privilégiée pour implanter de telles sondes, sans oublier que les bâtiments doivent être efficaces en termes d'isolation thermique et en termes d'orientation. Concernant la quantité de panneaux solaires qui sont aujourd'hui demandés par l'OPEC 2050, les toitures ne suffisent plus. Enfin, la nouvelle norme exprime un besoin qui doit donc être étudié au sein du projet et que le défi est très grand.

Un commissaire (PLR) aborde la fiche P04 du Plan directeur cantonal et le passage de gazoduc à l'Est. Il demande ce que cela change au niveau du risque OPAM et comprend également que des sondes géothermiques seront peut-être posées dans la bande de protection de 50 mètres.

M<sup>me</sup> Brogi souligne qu'il y a une zone de protection suffisante et donc qu'il n'y a pas d'impact sur le site constructible découlant du passage de ce gazoduc.

Le risque est lié à la bretelle autoroutière et au transport de matières dangereuses, notamment pour alimenter les stations-service situées le long de la Rte de Chancy. A cela, M. Girasoli ajoute que le risque OPAM est aujourd'hui le long de la Rte de Chancy et donc qu'il sera ensuite décalé en partie sur le futur Boulevard des Abarois. De plus, M. Meiffren précise que la

prise en compte du risque OPAM se traduit par la surface sur laquelle l'on ne peut construire de bâtiments. Concernant les sondes géothermiques, M. Girasoli explique que c'est le cas puisqu'il s'agit d'une zone ne pouvant contenir aucune infrastructure accueillant des enfants.

Un commissaire (MCG) s'interroge sur le parking en surface et estime qu'il s'agit d'un gâchis d'espace alors qu'il pourrait être possible d'aménager des espaces de verdure. Si le coût est moindre, pour un parking en surface, l'espace est également rare à Genève. D'ailleurs, la qualité de vie des gens est non négligeable et est un argument devenu plus sensible, il pourrait être possible de réexaminer être réexaminer cet élément de manière à faire un parking souterrain.

M. Girasoli précise que le parking prévu est une volonté de répondre à une certaine souplesse, soit l'évolutivité d'un parking semi-enterré qui comprend à la fois une anticipation face aux possibilités d'évolutivité et aux possibilités de mutualisation.

Une commissaire (S) se dit pour sa part favorable à un P+R permettant un transfert modal et, pour sa part, ne trouve pas le nombre de place excessif. Toutefois, elle se demande, si l'on demandait une diminution des autres places de parking, si cela contreviendrait aux normes fédérales.

M. Meiffren souligne qu'il n'y a que les 90 places pour les voltigeurs et voltigeuses en plus du P+R qui sont prévues et que le dimensionnement répond bel et bien aux besoins exprimés aujourd'hui par le personnel. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ajoute que les enseignant·e·s du centre de formation seront principalement des vacataires appelé·e·s à se déplacer très souvent et que les places sont donc destinées en priorité à ces personnes. Enfin, M. Rudaz rappelle que l'on aura 180 enseignant·e·s dans le domaine de la santé et du social et surtout 500 vacataires (dentistes, médecins, spécialistes, ...) qui voyagent donc beaucoup dans le canton.

Un commissaire (MCG) revient sur la participation à l'étude à hauteur de 500 000.- de la part de la Fondation des parkings alors qu'ils sont, selon lui, en capacité de gérer eux-mêmes une telle étude ; il désire donc comprendre le sens de cette participation car il estime que c'est une perte d'argent.

M. Girasoli indique que, dès que l'organisation du concours intègre beaucoup de partenaires, les différents acteurs impliqués vont participer financièrement, mais, une fois que l'objet a été identifié et maîtrisé, c'est bien la Fondation des parkings qui devient le maître d'ouvrage et qui va piloter le projet.

Un commissaire (EAG) demande si ce centre va rassembler les 11 écoles existantes pour les professionnel·le·s de la santé du Canton et si l'on va donc éliminer les lieux existants, notamment celui de la HES à Champel.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise que l'on ne doit pas confondre les 2 CFP santé et social et les hautes écoles qui relèvent de l'enseignement tertiaire, mais que l'on va ici en effet regrouper les 11 centres actuels. M<sup>me</sup> Perucchi ajoute que les différentes adresses vont en effet être regroupées actuellement, mais que, compte tenu du manque de locaux, l'on va affecter ces locaux à d'autres utilisations et que l'on ne va donc pas les vendre. Enfin, M. Rudaz donne l'exemple du bâtiment de Conches qui abrite actuellement l'école supérieure de l'éducation à la petite enfance et l'école d'ambulanciers et explique que ces deux grosses formations vont être rapatriées à Bernex et que les bâtiments de Conches permettront ainsi d'accueillir l'extension du Collège de Claparède.

### **Discussion et vote final**

Un commissaire (UDC) pense pour sa part que l'on devrait se coordonner avec la Commission de l'aménagement, car il estime que l'on doit attendre le vote sur le projet de déclassement du terrain concerné (PL 12486) avant d'aller de l'avant.

M. Dal Busco souligne que la planification est serrée, mais que l'on ne peut pas non plus faire les choses de manière séquentielle et considère que l'on ne doit pas mettre entre parenthèses l'organisation du concours et les études en attendant le déclassement. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ajoute que l'on ne doit pas prendre de retard, notamment au vu de l'augmentation constante des effectifs d'élèves.

Une commissaire (S) souligne que la Commission de l'aménagement a demandé au département d'organiser une séance pour les personnes qui s'opposent au déclassement. Elle relève que les opposants pourront toujours s'opposer tout au long de la procédure. Elle ajoute que le PS votera le déclassement en commission de l'aménagement en janvier qu'ils souhaitent qu'il y ait un arrangement entre les partenaires pour qu'il n'y ait pas un rallongement de la procédure et donc que le sujet peut être tout à fait remis à l'ordre du jour de la commission de l'aménagement.

Le président considère que c'est un peu le serpent qui se mord la queue puisque la commission de l'aménagement pourrait dire aussi la même chose vis-à-vis de la commission des travaux.

Un commissaire (PDC) indique qu'il est pour sa part favorable au crédit, mais qu'il souhaiterait qu'il y ait un amendement par rapport à la composition du jury du concours : la majorité de ce jury doit être composée de personnes extérieures à l'Etat et il désirerait que ce débat ait lieu au sein de la commission.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta tient à ce qu'il y ait des hauts fonctionnaires qui soient au sein du jury de manière à ce que le projet puisse être en phase avec la réalité du terrain et qu'il ne s'agisse pas simplement de beaux ouvrages peu pratiques.

M. Dal Busco indique qu'ils vont pratiquer les règles de la norme SIA 142 avec une composition de jury équilibrée et qu'il n'y a donc pas de souci à avoir à ce niveau.

M. Girasoli précise que l'on prévoit en outre une majorité de femmes que d'hommes dans le jury et enfin, qu'ils vont aussi associer la société civile représentant les habitants de la commune de Bernex à la démarche.

Le président rappelle qu'il y a une majorité de professionnels dans le jury qui sont indépendants du maître d'ouvrage (l'Etat de Genève). Cela est donc une garantie suffisante.

Un commissaire (UDC) estime que la situation au niveau de l'aménagement n'est actuellement pas très claire. Il relève que, dans le contexte actuel, il n'est pas exclu que ce projet de déclassement aille au référendum ; il se demande donc si, pour engager une partie du montant du PL, l'on doit attendre le résultat du déclassement. Il se demande ce qu'il va être dit à la population si un référendum conduit à un refus du déclassement et que l'argent est dépensé pour rien.

M. Girasoli ne voit pas d'autres alternatives que d'engager déjà une partie du montant avant le résultat du déclassement au vu des délais de planification. Il rappelle que l'on estime qu'il y a au minimum une période de 10 ans entre l'étude de faisabilité et la restitution de l'ouvrage. M. Dal Busco continue en expliquant que, compte tenu de la démographie scolaire et les problèmes liés au cycle du Renard, l'on ne peut perdre du temps dans la construction des écoles et que l'on ne peut donc pas rester les bras croisés, mais que l'on doit au contraire agir et anticiper des projets pour la formation des jeunes. Il rappelle qu'il n'y a pas ici de montages financiers comme au Pré-du-Stand et qu'il n'y a en outre pas d'aéroport à proximité du site. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ajoute que, depuis qu'elle est à la tête du DIP, le Grand Conseil demande régulièrement au DIP sa planification sur les bâtiments scolaires et elle considère qu'il serait suicidaire de ne pas aller de

l'avant dans ce projet puisque, dans ce cas, l'on ne saurait plus à terme où placer les élèves.

Un commissaire (PLR) rappelle que la planification est décrite à la page 16 du PL et que l'on se trouve tout à fait dans le timing qui est prévu. Il observe qu'il y a toujours le risque politique que la modification de zone ne passe pas, mais il estime que l'on ne peut pas arriver devant la population sans un avant-projet et que l'on doit aller de l'avant.

Un commissaire (MCG) indique qu'il est favorable au projet, sur le principe, et qu'il se fasse rapidement. Il souhaite néanmoins un projet de qualité, des doutes sont émis quant au parking en surface. De plus, il est question d'une étude de faisabilité, mais ce projet ressemble davantage à un avant-projet : il se demande ce que l'on va donc laisser à l'architecte.

M. Girasoli rappelle que l'étude de faisabilité à vocation de tester la parcelle pour s'assurer que l'ensemble du programme rentre en prenant en compte toutes les contraintes.

Un commissaire (Verts) indique que les Verts sont plus optimistes sur ce projet et qu'ils souhaitent bon courage à ceux et celles qui souhaitent faire un référendum sur un projet pour la construction une école.

Une commissaire (S) souhaite un vote du PL ce soir et ajoute que le PL d'aménagement va arriver au début de l'année. Elle pense donc que l'on pourra faire un rapport rapidement sur les deux objets et que le Conseil d'Etat pourra alors demander l'urgence sur les deux points en même temps.

Un commissaire (EAG) estime que l'on ne peut pas comparer le projet de Pré-du-Stand avec 100 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale et ce projet qui se concentre sur la formation.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC s'abstiendra sur ce PL pour les raisons évoquées précédemment. Il s'agit de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Il ajoute qu'il fera un rapport de minorité sur le projet de déclassement, car il n'arrive pas à comprendre le fait que l'on n'ait déjà déclassé des milliers de mètres carrés à Bernex et que l'on vienne encore déclasser du terrain pour des infrastructures publiques ; il ne comprend pas pourquoi l'on n'a pas prévu ces infrastructures dans les périmètres déjà déclassés.

## Vote

### *1<sup>er</sup> débat*

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12538 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG)

Non : -

Abstentions : 1 (1 UDC)

**L'entrée en matière est acceptée.**

### *2<sup>e</sup> débat*

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adoptés

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

Art. 3 pas d'opposition, adopté

Art. 4 pas d'opposition, adopté

Art. 5 pas d'opposition, adopté

Art. 6 pas d'opposition, adopté

### *3<sup>e</sup> débat*

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG)

Non : -

Abstentions : 1 (1 UDC)

**Le PL 12538 est accepté.**

## Conclusion

La commission des travaux vous recommande donc d'accepter le PL 12538.

## Projet de loi (12538-A)

ouvrant un crédit d'étude de 15 823 000 francs, en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), d'un P+R et d'un programme communal de Bernex sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Crédit d'étude

<sup>1</sup> Un crédit d'étude de 15 823 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), d'un P+R et d'un programme communal de Bernex sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu ».

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

#### A. Cycle d'orientation de Bernex (CO)

– Frais d'étude	4 910 280 fr.
– TVA (7,7%)	378 092 fr.
– Renchérissement	0 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>264 934 fr.</u>
<b>Total A</b>	<b>5 553 306 fr.</b>

**B. Centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo)**

– Frais d'étude	6 849 593 fr.
– TVA (7,7%)	527 419 fr.
– Renchérissement	0 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>369 661 fr.</u>

**Total B** **7 746 673 fr.**

**C. Programme communal (Commune de Bernex)**

– Frais d'étude	1 571 966 fr.
– TVA (7,7%)	121 041 fr.
– Renchérissement	<u>0 fr.</u>

**Total C** **1 693 007 fr.**

**D. Parking + Relais (P+R) et parking DIP**

– Frais d'étude part DIP	201 807 fr.
– Frais d'étude part Fondation des parkings (FdP)	<u>448 460 fr.</u>
Total frais d'étude DIP et FdP	650 267 fr.
– TVA (7,7%)	50 070 fr.
– Renchérissement	<u>0 fr.</u>

**Total D** **700 337 fr.**

**E. Mobilité (OCT)**

– Frais d'étude	120 000 fr.
– TVA (7,7%)	9 240 fr.
– Renchérissement	<u>0 fr.</u>

**Total E** **129 240 fr.**

**A + B + C + D + E (Total global)**

– Frais d'étude	14 102 106 fr.
– TVA (7,7%)	1 085 862 fr.
– Renchérissement	0 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>634 595 fr.</u>

**Total A + B + C + D + E** **15 822 563 fr.**

**Arrondi à** **15 823 000 fr.**

**Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2019 sous la politique publique F – Formation, rubrique 0616-5040 et la politique publique M – Mobilité, rubrique 0603-5010.

<sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

**Art. 3 Recettes attendues**

<sup>1</sup> Un remboursement du coût des études sous forme de recette de 1 693 007 francs TTC est attendu de la commune de Bernex (politique publique F).

<sup>2</sup> Un remboursement du coût des études sous forme de recette de 482 991 francs TTC (soit 448 460 francs HT) est attendu de la Fondation des parkings (politique publique M).

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Utilité publique**

L'étude prévue à l'article 1 est déclarée d'utilité publique.

**Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.